

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Jean Rottner
Président de la Région Grand-Est
Hôtel de Région
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG cedex

Toul, le 11 avril 2022

N/Réf : 70-22
Objet : Ligne ferroviaire 14 – Nancy- Contrexéville / Passages à niveau

Monsieur le Président, *CHER JEAN,*

La perspective de réouverture de la ligne ferroviaire 14 entre Nancy et Vittel est un enjeu majeur d'aménagement du territoire pour lequel la Région Grand-Est est pleinement engagée.

Face aux défis règlementaires, techniques et financiers que posent la réhabilitation de cette ligne, la Région a pris soin d'engager un dialogue de qualité avec les élus locaux sur le sujet sensible des franchissements de passage à niveaux.

Sur cet enjeu, la Région conditionne la réouverture de l'infrastructure à la suppression de la quasi-totalité des passages à niveaux afin de satisfaire aux objectifs de sécurité notamment justifiés au regard des dispositions applicables du décret 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions de SNCF réseau.

La suppression de ces croisements à niveau nécessite très souvent des aménagements de grande ampleur qui mobilisent des fonds très conséquents et se traduisant par l'avis défavorable de certaines municipalités.

Cette fragilisation du consensus politique ainsi que du modèle économique de cette infrastructure de mobilité pourrait in fine remettre en cause un projet par ailleurs très attendu sur le plan écologique, économique et social.

Je tiens, par ce courrier, à attirer votre attention sur une approche différente, aujourd'hui permise par la loi. A travers le décret afférent, l'Etat a ainsi permis que la réouverture d'une ligne ferroviaire comportant des passages à niveau s'inscrive dans une démarche préalable d'évaluation des risques qui invite à poser un état des lieux précis sur l'évolution souhaitée et souhaitable des passages à niveau.

L'arrêté du 3 mai 2021 pris par le ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, présente à cette fin les éléments que doit contenir le diagnostic et les conditions de la réalisation de ce dernier.

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

Dans cet état d'esprit, l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF), qui élabore les règles de sécurité et en assure le contrôle, a publié un guide méthodologique pour l'analyse des risques relatifs aux passages à niveau.

Il y présente des démarches alternatives intéressantes visant à améliorer le niveau de sécurité des passages à niveau qui seraient maintenus et ainsi éviter des solutions de contournement très coûteuses et impactantes. La mobilisation de ces innovations pourrait permettre de répondre au cas par cas à des problématiques locales sur l'avenir des passages à niveau et consolider le projet dans sa globalité.

Sans préjuger de l'intérêt d'une partie des mesures de contournement justifiées par les questions réglementaires et celles relatives à la sécurité des sites, je souhaite que dans cet esprit ne soit pas exclu la possibilité d'une nouvelle concertation avec l'ensemble des acteurs. Cette dernière permettrait d'explorer des options de diminution de criticité des passages à niveau mises en exergue par l'EPSF, afin de trouver des solutions partagées et équilibrées qui prennent en compte les contraintes des territoires, comme celles du projet.

Elles doivent parvenir, à mon sens, à assurer la faisabilité du projet dans son environnement par la gestion des risques, tout en étant garantes d'une maîtrise des délais et d'économie de l'argent public.

Certain de votre intérêt pour ce dossier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.



Dominique Potier

Copie à :

- **Monsieur le Vice-Président de la Région Grand Est, David Valence**